

INTERMEDIATION LOCATIVE POUR FAMILLES (IML FAMILLES) _ ADAFF

Accueil : 9 Bd Maréchal Joffre, 11100 NARBONNE

Adresse postale : 14 rue ancienne porte de Perpignan, 11100 NARBONNE / 06.46.00.38.90

Directrice : Céline CALVAYRAC

Cadre référent du service : Emmanuelle CARRASCO carrasco.emmanuelle@adaff.fr

Composition de l'équipe : 1 travailleur(se) social(e) qualifié(e) iml.familles@adaff.fr

Places : 4 logements dont 3 T3 et 1 T2 - situés à Narbonne

Public : Couples et familles monoparentales avec au moins un enfant âgé de plus de 3 ans, en situation régulière, ayant un niveau d'autonomie suffisant pour vivre en logement adapté.

Le niveau d'autonomie concerne à la fois l'autonomie financière et l'autonomie dans la gestion des actes de la vie quotidienne.

Les revenus de la famille doivent lui permettre d'assumer les charges liées au logement en IML (loyer, charges courantes).

Familles dépourvues d'un logement personnel ou en risque de l'être (expulsion imminente), orientées par le SIAO, ayant besoin d'un accompagnement social adapté et ajustable, axé principalement sur les droits et devoirs du locataire.

Missions : L'IML pour familles répond à un besoin spécifique des familles avec enfants, à la rue ou en risque de l'être, à la suite de ruptures de parcours : une expulsion locative, une fin de prise en charge dans un autre dispositif ou encore lors d'épisodes de violences intrafamiliales. Ce dispositif est un moyen de de prévention et de lutte contre le sans-abrisme spécifique des enfants.

Les objectifs de l'action sont :

Favoriser Développer une offre de logement temporaire pour des familles supposant une capacité, au niveau de la famille et au niveau du parc locatif local, à en sortir

Accompagner des familles dans les droits et les devoirs du locataire en vue de prévenir le risque d'expulsion locative (ou prévenir le risque de reproduction si une expulsion déjà eu lieu)

Prévenir le sans-abrisme des familles avec enfants, souvent public invisible

Développer une offre de relogement rapide pour les victimes de violences intrafamiliales et leurs enfants

Un accompagnement adapté, au cas par cas, est proposé aux futurs occupants, le temps de leur présence dans le dispositif et un accompagnement social leur est proposé, à leur sortie vers un logement autonome, si besoin.

L'accompagnement portera en priorité sur les droits et devoirs du locataire. Le paiement des charges, l'entretien du logement et les relations de voisinage constituent une base de l'accompagnement dispensé dans l'IML pour familles. La présence d'enfants au sein du dispositif constitue une spécificité et le soutien à la parentalité fait partie intégrante de l'accompagnement proposé.

Le partenariat élargi et actif de l'ADAFF va permettre d'orienter les familles vers les services et dispositifs appropriés à leurs besoins identifiés lors du diagnostic établi dans le cadre de leur accompagnement en IML. Le SIAO constitue un partenaire ressource pour apporter des conseils, orienter vers les bons dispositifs voire faciliter l'activation, si nécessaire, d'une mesure d'accompagnement complémentaire à la mesure d'IML.

Modalité d'admission : Orientation SIAO logement adapté